

COMPTE - RENDU

Comité directeur du Samedi 3 Novembre 2012

CREPS d'Aix en Provence

Présents :

ACHET Christian
ALBERTIN Thierry
AMBROSINO Stéphane
BELLINI Louis
BRILLOUET Françoise
CUSSY Frank
DELORME Michel
FARCE Guy
GEBLEUX Arnaud
LEMPEREUR Claire
LONGETTI Gérard
PASQUET Erick
PERRET Olivier
PIETRI Antoine
POIRRIER Serge
SANDRINI Didier
TRENS Sabine

Excusés :

BONELLI Martin
ESPIEU Jean-Pierre
GUILLERMOU Damien
MEYER Serge

Aix en Provence, début de la réunion 14h30

Certains membres du comité directeur n'ont pas pu participer à la première réunion du 8 septembre, cette seconde réunion commence par la présentation des membres et invités présents. Au cours de cette présentation, Sabine Trens nous informe qu'elle est depuis 15 jours, la nouvelle Présidente du CD04.

Jo Benaddi est invité en tant que Président d'Honneur, André Krikorian s'est excusé.

Le Président ouvre la séance de ce second comité directeur de la ligue PACA en excusant l'absence de trois membres.

Le compte-rendu de la réunion du 8 septembre est soumis au vote,

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Thierry Albertin rend compte des actions depuis le dernier comité directeur :

- Le bureau a validé le principe de l'achat d'un véhicule de type minibus, qui servira à la fois pour le transport des joueurs, et de véhicule pour le CTF.

Arnaud Gébleux rappelle que pour obtenir une subvention, il faut envoyer préalablement une demande et un devis à la Région. Cette subvention peut atteindre 50% du prix d'achat, dans la limite de 12000€.

Les devis, après ristourne, sont aux environs de 24000€, Thierry donne le détail des prévisions des frais : un contrat de garantie et d'entretien total souscrit sur 5 ans, avec une prévision de 25000 km annuels, pour 68€ chez Fiat par exemple.

- Thierry indique ensuite qu'il a eu connaissance de problèmes lors du Grand Prix des jeunes, mais qu'il n'a pas vu de rapport écrit, il demande à ce que lors d'un problème sur une compétition, un rapport écrit soit adressé au responsable de l'épreuve, afin qu'une démarche soit engagée pour améliorer ce qui doit l'être.

- Depuis le dernier comité directeur, des organisations ont été attribuées, notamment le 3ème tour de critérium fédéral national 2, à Nice.

Erick Pasquet intervient pour indiquer que Gilbert Chaverot, responsable de l'épreuve sur la zone, est opposé à cette organisation, la salle n'étant pas homologuée ni conforme au cahier des charges.

Thierry Albertin demande au Président du club de Nice de se rapprocher de Rosine Dewarlincourt, responsable des homologations de salles.

L'homologation sera adressée à Erick Pasquet, via le secrétariat et le Secrétaire Général, qui se chargera de répondre à M. Chaverot.

- En raison d'un désistement du club de Saint-Raphaël, un nouvel appel à candidature a été diffusé pour l'organisation du second tour PACA de critérium fédéral ; nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Olivier Perret indiquera rapidement à Erick Pasquet si Menton peut organiser ce second tour.

- D'autres points concernant l'organisation sont abordés :

Les finales jeunes (par Catégorie)

Louis Bellini demande si l'organisation de cette épreuve a été attribuée. Olivier Perret indique que l'appel à candidature initial a été envoyé avec 16 tables, mais comme le règlement de cette épreuve n'est pas encore voté, on ne peut pas décider. La commission jeunes doit proposer rapidement un règlement, pour qu'on puisse définir le nombre de tables, et envoyer un nouvel appel à candidature.

Louis Bellini indique qu'il s'est porté candidat, et qu'il ne peut pas laisser la municipalité sans réponse. Nous avons actuellement deux candidatures, Draguignan et Aubagne.

Serge Poirrier reprend le dernier appel à candidature qui a été envoyé, 4 organisations n'étaient pas attribuées : critérium fédéral N2 zone 4 (depuis, Nice s'est porté candidat), Les interclubs, les finales par catégorie, (depuis, Draguignan et Aubagne se sont portés candidats) et les intercomités.

Frank Cussy indique qu'il a proposé d'organiser les intercomités, et que deux salles sont réservées les 29 et 30 juin 2013.

- Le règlement des interclubs indique qu'il faudrait 20 tables.

- Thierry rappelle le fonctionnement des commissions, elles travaillent avec leurs membres, les représentants des départements, et les décisions qui sont prises sont soumises à la validation du comité directeur. Les commissions fonctionnent bien, le secrétariat et le Président sont informés des échanges de courrier et de leurs travaux. Thierry remercie les intervenants pour ce bon travail.

- Il était prévu lors du dernier comité directeur, que les besoins matériels des commissions soient transmis à Thierry, afin de faire un appel d'offre auprès de fournisseurs. A ce jour, rien ne lui est parvenu. Olivier Perret indique qu'il a des difficultés à se mettre d'accord avec Eric Labrune sur les besoins en équipements.

- Point sur les conventions.

Les conventions avec la secrétaire administrative, Carine Gébleux, avec Eric Labrune, avec le CDOS 06 pour l'établissement des bulletins de paie, avec l'auto entreprise Eric Angles, sont en cours de signature.

Il existait aussi une convention avec le CD13, pour l'emploi de la secrétaire administrative à temps partiel, et une autre pour l'emploi d'un technicien du CD13. Cette dernière est actuellement suspendue, en raison de la vacance de l'emploi.

Il y a également une convention avec le club de Fréjus dans le cadre de la relance sur le pôle espoir, cette convention est en cours de finalisation.

Arnaud Gébleux indique que les anciennes conventions avec le CD13 étaient établies pour une durée allant jusqu'à 2016 pour l'une, 2020 pour l'autre, alors que les nouvelles conventions sont établies pour un an avec tacite reconduction.

Thierry Albertin propose à Arnaud Gébleux d'en rediscuter.

- Point sur les commissions.

- CRA : Les appels à candidature ont été envoyés, les désignations des JA sont publiées sur le site internet, concernant le championnat et le critérium fédéral. Les membres de la commission sont Guy Farce, Nikita Ionnikoff, Laure Francesci, M. Lepeltier, Didier Langlumé. Il n'y a pas de représentant pour le CD04 et 05.

Un JA a demandé à ce qu'un ordinateur portable soit disponible pour officier pour la ligue. Pour le moment, ce JA n'a pas été désigné.

Les indemnités de déplacement sont actuellement calculées à partir du club du JA, car c'est le club qui a l'obligation de désigner le JA qui est mis à la disposition de la CRA.

Guy Farce demande si en cas d'accident sur le trajet, il peut y avoir un problème. Il s'agit d'une indemnité, quel que soit le choix, c'est l'assurance du conducteur qui entre en compte.

Une discussion s'engage, des arguments sont avancés sur les avantages et les inconvénients des deux possibilités, à savoir **indemniser le déplacement du JA au départ de son club, ou bien de son domicile.**

La principale difficulté de faire le calcul à partir du domicile du JA, c'est un travail supplémentaire pour la CRA. A l'issue du débat, un vote a lieu pour le choix du calcul.

10 votes contre le maintien de l'indemnité à partir du club du JA.

2 abstentions

5 votes pour le maintien de l'indemnité à partir du club du JA.

Il est donc décidé que l'indemnité sera calculée à partir du domicile du JA indiqué dans SPID.

Guy Farce demande à ce qu'il soit rappelé aux clubs, que l'indemnité doit être versée au JA à son arrivée.

Pour le 3ème tour de critérium N2 zone 4, il n'y a pas de candidature, il faut un JAN et deux adjoints, ainsi que 24 arbitres. Thierry Albertin indique que c'est au club organisateur de contacter un JAN, la désignation n'est pas de la responsabilité de la CRA.

Il manque aussi un JA3 et un JA1 pour les interclubs.

Guy Farce demande ce qu'il faut faire pour un JA en inactivité.

Thierry répond que pour un JA1, il y a 2 solutions :

- la personne refait un stage, sans repasser l'examen

- la personne refait une pratique sur une compétition, et elle est validée par un formateur.

Pour les JA2 et JA3, il y a eu beaucoup de modifications ces dernières années, il faut participer à une session de formation. Il n'y a pas d'examen à repasser. Il n'y a pas encore de date de formation prévue.

Frank Cussy indique qu'il y a une difficulté à organiser le 3ème tour de critérium N2, il demande s'il est possible de déplacer le tour régional et départemental. Une discussion s'engage, le club qui organise le tour N2 ne doit pas être aussi candidat pour le tour régional ou départemental. Il semble difficile de déplacer le tour régional et départemental, ça impacte d'autres compétitions.

Il est décidé qu'Erick Pasquet fera des propositions au bureau, de modifications de calendrier dans le courant de la semaine.

Si des joueurs sont volontaires pour arbitrer sur le tour de N2, ils seront maintenus à leur niveau pour jouer le tour suivant. Erick Pasquet indique que cette décision risque de provoquer trop de descentes des joueurs qui auront participé.

- Commission vétérans : Le 06 a organisé son championnat vétérans, ça s'est bien passé, les épreuves coupe et championnat vétérans n'ont pas encore eu lieu dans les autres départements. Un consensus a été trouvé pour déterminer le nombre de qualifiés de chaque département au niveau régional.

- Critérium fédéral, le JA n'a pas encore envoyé son rapport du premier tour qui s'est déroulé à Istres. Il semble qu'il y ait eu un problème : une rencontre entre deux jeunes du centre de Boulouris s'est mal passée. Stéphane Ambrosino précise que c'est Eric Labrune qui a pris l'initiative de refaire jouer le match. Thierry Albertin est surpris qu'aucune information n'ait été envoyée sur cet incident, et que le responsable de la compétition n'ait pas été informé. Thierry Albertin va s'entretenir avec Eric Labrune sur ce sujet.

Erick Pasquet mentionne que des joueurs non inscrits ont participé au CF dans le départemental du Var.

Guy Farce indique qu'effectivement, un joueur s'était inscrit, a participé, et s'est ensuite désinscrit. Il y a eu une utilisation abusive de la possibilité de désinscrire un joueur.

Françoise Brillouet indique qu'il n'est pas possible qu'un joueur ayant participé au critérium n'apparaisse plus, ce point sera vérifié avec Erick, et avec le trésorier pour la facturation.

Olivier Perret indique qu'il y a un problème avec un Benjamin, Julien Lansonneur. Ce dernier aurait dû jouer en régional minimes, puisqu'il n'y a pas de N2 pour les benjamins. Il y a eu des difficultés, il n'était plus possible de refaire la liste. Olivier Perret considère qu'il aurait fallu passer la liste de 16 à 17 joueurs pour ne léser personne. Erick Pasquet a choisi de maintenir la formule 4 poules de 4. La décision a dû être prise au dernier moment, il n'a pas été possible d'en discuter en commission. Il en a aussi discuté avec le JA de l'épreuve pour avoir son avis.

Thierry Albertin indique que c'est un choix qui a été pris par le président de la commission, et il faut respecter ce choix, même si tout le monde n'est pas d'accord. Thierry remercie Erick pour son travail.

- Commission jeunes et technique. Une réunion téléphonique est prévue ce lundi, c'est une première expérience de ce fonctionnement. Thierry Albertin demande un retour sur cette expérience, afin de l'étendre au bureau ou à d'autres commissions. L'ordre du jour de cette réunion est joint au présent compte-rendu.

- Validation des règlements :

Le règlement du challenge Bernard Jeu sera envoyé aux clubs avec le bordereau d'inscription, il intègrera le système de points qui avait été appliqué la saison dernière.

Suite à une question de Louis Bellini, Thierry Albertin rappelle le fonctionnement de la communication, pour celles et ceux qui n'ont pas pu participer au premier comité directeur :

Les responsables des commissions adressent au secrétariat administratif tous les documents qui doivent être diffusés, en mettant en copie le Président et le secrétaire général. C'est le secrétariat administratif qui se charge de la diffusion.

Le règlement des Interclubs est voté à l'unanimité, les départements 04 et 05 organisent l'épreuve départementale en commun, le quota de qualification régionale est donc calculé en tenant compte de cette spécificité. Erick Pasquet rappelle que pour cette épreuve, le club de Pertuis, (84), participe avec le 04 et 05, il faut donc en tenir compte pour le calcul des quotas

Louis Bellini enverra les documents en tenant compte des modifications apportées lors de la discussion. Le montant des amendes qui était de 15€25 est arrondi à 15€.

Le règlement des finales par classement est validé à la majorité

14 pour

3 abstentions

Le vote du règlement des finales par catégorie est reporté, plusieurs points ne sont pas tranchés : quotas, catégories concernées. Ce règlement sera proposé au prochain comité directeur, Erick Pasquet travaillera à son élaboration en relation avec la commission jeunes et technique.

- Développement : les comptes rendus des réunions de cette commission, ainsi que ceux de la commission jeunes et technique, sont disponibles sur le site internet.

Les listes des jeunes sont également diffusées sur le site internet, (les 4 PES, le pôle espoir, les autres structures associées)

Quatre jeunes de notre ligue de la liste PES, sont directement suivis au niveau fédéral. Albert Swanny, de Nice Cavigal, Alcaïde Guillaume, de Fréjus, Llorca Damien, de Sorgues, Orcini Matteo, du Cannet.

Leur programme annuel a été établi, des réunions se sont tenues :

- Pour Alcaïde Guillaume, avec Damien Loiseau, responsable national du suivi détection, à Boulouris, en présence de la famille, de Gérard Longetti, du club, du responsable jeunes et technique du 83, du CTF.

- Pour Orcini Matteo, au Cannet, en présence de Gérard Longetti, avec la famille, le club et l'entourage concerné.

- Pour Llorca Damien, avec Christian Martin, responsable du suivi France, avec également toutes les personnes concernées, également le Président de la Ligue.

- En ce qui concerne Albert Swanny, il est listé jeunes France, en rapport direct avec Christian Martin.

Son programme est d'aller dans des Pro tours, des tournois internationaux.

Les quatre jeunes participent à des stages au pôle France à Nantes.

Une réunion stratégie de développement se tiendra mardi prochain, avec Gérard Longetti, Sabine Trens, Arnaud Gébleux, afin de définir les aides, le rôle de Benjamin Duc, et voir comment le club d'Istres peut s'incorporer dans le plan du PES.

En fin d'après-midi, une rencontre est prévue à Miramas, autre club PRO, plus concerné par le PES féminin, afin également de l'incorporer dans le PES.

Il est prévu également de faire la même chose avec le club de Nice Cavigal, et de visiter la structure du CD84.

Des structures avaient déjà été mises en place dans le 06 et le 83.

Sur le site internet, il y a toutes informations utiles sur le développement.

Une « fiche de labellisation » sera diffusée aux clubs pour ceux qui souhaitent organiser des stages labellisés ligue PACA. Ce document est validé à l'unanimité. Les clubs qui organiseront des stages labellisés s'engageront à respecter le cahier des charges qui est proposé.

La tarification pour les CQP (Certificats de Qualification Professionnelle), et les VAE (Validations d'Acquis de l'Expérience) est fixée à 400€ : 325€ pour la ligue et 75€ pour la FFTT. Le CTF est chargé du suivi de ces dossiers.

Pour tout renseignement, les personnes intéressées doivent s'adresser au CTF.

Ces qualifications permettront à leur titulaire d'être entraîneur et d'être rémunéré.

- Suite à la proposition d'Erick Pasquet, de définir le quota des montées après chaque tour de critérium fédéral, après discussion, bien que la majorité des départements soit favorable, il est décidé de ne pas changer le système en cours de saison, les montées se feront, cette saison, sur les mêmes modalités que la saison dernière. Cette proposition est retenue pour la prochaine saison, 2013-2014.

- Point financier : Didier Sandrini a diffusé un document de la situation financière au 31 octobre 2012. La première facturation aux clubs est basée sur les informations saisies dans Spid, au 15 octobre 2012. La seconde facturation sera envoyée début décembre, la troisième sera envoyée fin janvier, et le solde en fin de saison.

Louis Bellini demande s'il faut envoyer des chèques au fur et à mesure des inscriptions aux compétitions, par exemple, ou bien si ces inscriptions sont intégrées dans la facturation globale.

Didier Sandrini confirme qu'il n'y a pas de chèque à envoyer au moment des inscriptions, il faut attendre la facture périodique.

Le changement pour les clubs de l'ex ligue de Provence, c'est qu'il n'y a plus de facturation par tiers, par rapport à l'année précédente, mais qu'elle est basée sur ce qui est saisi dans Spid.

- Instance Régionale de discipline : Damien Guillermou nous a communiqué la liste des membres de cette commission, le règlement est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité après ajout d'une précision à l'article 12. Guy Farce rappelle que ces règlements ne peuvent pas être appliqués pour des faits antérieurs à la validation du règlement. Dans ce cas, il faut s'appuyer uniquement sur les règlements fédéraux.

- Le CREF : il concerne les 3 branches, arbitrage, technique, dirigeants.

Il y a eu 3 formations d'AR et JA, une 4ème est prévue le 26 janvier à Boulouris, d'autres peuvent être programmées en cas de demande. Toutes les formations, mêmes si elles sont organisées dans les départements, sont sous la responsabilité de la ligue. Les inscriptions, défraiements des formateurs, le financement, doivent passer par la ligue, même si les comités participent à l'organisation et au financement.

Jean-Pierre Espieu va relancer la formation des dirigeants, les CROS ont diffusé des propositions de formation, les informations sont envoyées aux clubs et mises sur notre site internet.

Eric Labrune est chargé de la formation des techniciens, il a remis ce matin en réunion de bureau, un document qui recense toutes les formations, ED, ER, EF, avec les tarifs et les dates, ce document sera également disponible sur le site internet.

- Mutations : Françoise Brioullet indique qu'il n'y a pas de problème particulier concernant la commission statuts et règlements, mais que la commission des mutations a refusé une mutation exceptionnelle, car les conditions n'étaient pas remplies. Françoise a également mis au point avec le secrétariat les modalités de mutations, il n'y a pas besoin d'impliquer la responsable de la commission lorsqu'il n'y a rien de particulier, dans ce cas, la secrétaire administrative gère les mutations courantes.

Ensuite, lorsqu'il y a une contestation de décision, les clubs ne doivent pas harceler la présidente de la commission au téléphone, mais faire appel par les moyens de recours qui existent.

- Championnat : Le jury d'appel de la FFTT nous a adressé la notification d'une décision concernant la formule de notre championnat. Cette notification nous a été adressée en envoi simple, courrier lent, alors que le club requérant a reçu une notification par lettre recommandée. Ce club a diffusé un mail concernant cette affaire, alors que la ligue n'était même pas informée. Thierry Albertin a téléphoné au Président de ce jury d'appel, et a adressé un courrier au Président de la FFTT, afin de demander ce qu'il fallait faire pour appliquer cette décision, car elle est inapplicable. Suite à l'appel, nous devrions revenir à la formule antérieure, hors la ligue PACA n'existait pas, il n'y a pas de formule antérieure. D'autre part, les formules étaient différentes entre les deux ligues PR et CA, l'une à 6 joueurs, l'autre à 4 joueurs.

Nous décidons de faire appel de cette décision, et en attendant, nous maintenons la formule actuelle, 4 joueurs 14 parties en R1 et en R2. Jo Benaddi rappelle l'historique de la décision de créer le championnat avec cette formule : il était le coordonnateur lors de la mise en place de la ligue PACA, et le sondage qu'il a fait auprès des clubs donnait une majorité pour des équipes à 4 joueurs, mais la formule n'a pas été précisée dans le sondage.

Il est très probable que cette formule sera celle de la FFTT en 2013-2014, nous avons reçu le texte de ce projet fédéral.

Un sondage sera envoyé aux clubs pour leur demander s'ils souhaitent que la seconde phase du championnat soit à 18 ou 14 parties.

- La soirée des dirigeantes : le CROS Côte d'Azur organise cet événement le 16 novembre 2012. Nous avons proposé deux personnes, Claudy Gimenez, du club de Fréjus, et Giuliana Taut, du club TLTT06. Rosine Dewarlincourt représentera la ligue.

- Aujourd'hui, Michel Vassalo représente notre ligue au colloque des vétérans, il y participe également au titre de sa fonction fédérale.

- Une réunion de la CREF aura lieu les 24 et 25 novembre, à Paris. La FFTT préconise la présence du président de la ligue, du CTF, du chargé de développement. Gérard Longetti et Jean-Pierre Espieu seront déjà sur place. De ce fait Thierry Albertin et le CTF s'y rendront.

- Le dossier de proposition d'une distinction à Jeunesse et sport a été adressé à tous les clubs, il n'y a pas eu de réponse.

- La secrétaire de la ligue a beaucoup de difficultés pour travailler sur certaines tâches dans de bonnes conditions, en raison des très nombreux appels téléphoniques toute la journée. Il est proposé de limiter **l'accueil téléphonique**, afin que Carine puisse travailler une partie de la journée sans être dérangée. **Les horaires proposés sont de 9h à 11h le matin, et 15h à 16h30 l'après-midi. Le message sur le répondeur indiquera ces horaires.**

Cette disposition est adoptée à la majorité,

14 pour

1 voix contre,

2 abstentions.

L'information sera disponible sur le site internet.

- L'agenda annuaire de la ligue est chez l'imprimeur. Une discussion est engagée afin de déterminer le meilleur moyen d'acheminer les exemplaires dans les clubs. Plusieurs moyens seront utilisés, des volontaires pour répartir les cartons, des comités s'ils sont d'accord, lors de compétitions, et par envoi postal.

- A la demande d'un juge arbitre, il est envisagé d'acheter du matériel informatique. Il n'est pas possible de fournir un ordinateur à chaque JA, et la mise à disposition d'un ordinateur au siège de la ligue n'est pas une solution, en raison des déplacements qui seraient occasionnés. Il est proposé d'acheter des ordinateurs en commun avec les comités départementaux, mais il n'y a pas de consensus pour cette solution. L'idée de cet achat est donc abandonnée pour cette année. Arnaud Gébleux suggère d'aider les clubs organisateurs à s'équiper de matériel informatique. A l'avenir, il faudra peut-être indiquer dans le cahier des charges, qu'un club organisateur doit mettre un ordinateur à disposition et un spidman, pour que la compétition soit saisie en direct avec Spid déconnecté. Ce point sera repris lors d'un prochain comité directeur, pour la saison prochaine.

- Abonnements téléphoniques, mobile, internet. Nous sommes engagés jusqu'en août 2014 pour le mobile du CTF, nous ne pouvons pas souscrire à l'offre globale Bouygues. Serge se rendra dans une agence SFR pour négocier une offre globale.
- Le contrat du photocopieur du siège social a été résilié, nous étudions la possibilité d'un achat, ou d'un contrat de location moins onéreux.
- Le club de Pertuis a adressé un courrier nous informant de la construction d'un gymnase, prévu pour 2014. Afin de disposer dans ce futur équipement, d'une salle spécifique de tennis de table, le club souhaite que la ligue adresse une lettre au CDOS et au CROS, pour soutenir le projet. Gérard Longetti suivra ce dossier.
- Le club de Salon a demandé l'homologation de son tournoi régional. Un membre de la commission est opposé à cette homologation car il y a une compétition départementale à la même date, les finales par catégorie dans le 06. Selon le règlement fédéral, il n'y a pas de problème à ce que ce tournoi soit homologué. La commission d'homologation doit rendre sa décision rapidement.
- Le Mondial Ping tour. Arnaud Gébleux indique qu'il passe à Marseille et à Nice, pour ce qui concerne notre ligue, et que des dossiers de demande de subventions ont été adressés au conseil général 13 et 06. Arnaud suggère que la ligue adresse une demande au Conseil Régional. Didier Sandrini demande aux représentants des comités départementaux de lui adresser leur projet, afin qu'une aide de la ligue soit proposée. Il indique qu'il sera difficile d'obtenir un financement de la région pour une opération déjà soutenue par un conseil général.

Le CD13 a prévu un budget prévisionnel de 12000€, il souhaite un cofinancement de la ligue de 3000€ pour chacune des deux étapes, et demande un vote sur le principe d'une aide.

Arnaud indique également qu'il espère une présence active de la ligue sur cette opération.

Gérard Longetti et Didier Sandrini se chargent de présenter la demande auprès de la Région.

Les dates sont : 30 mars 2013 à Nice, et 4 mai 2013 à Marseille.

Thierry Albertin demande à ce que les membres du comité directeur soient présents à ces deux manifestations.

- La prochaine réunion du comité directeur est prévue le samedi 26 janvier 2013.

- Nous avons connaissance de deux candidatures pour l'organisation des intercomités : Nice et Antibes. Thierry Albertin adressera un courrier aux deux clubs, demandant leur dossier de candidature, au plus tard le 1er décembre. La décision sera prise en comité directeur, qui votera par courriel. Les clubs auront la réponse le 8 décembre.

La réunion est terminée à 19h30.